

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 122 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Boussard 1 place de la porte de Châtillon à Paris (14e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Boussard 1 place de la porte de Châtillon à Paris 14e ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par M.Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Boussard 1 place de la porte de Châtillon à Paris 14e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : Jacques Boussard peintre de l'école de Paris avait son atelier dans cet immeuble de 1944 à 1989.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 386 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.